

# Prêt d'honneur créateur ou repreneur

## INITIATIVE OISE OUEST

### Présentation du dispositif

Initiative Oise Ouest aide les créateurs et repreneurs d'entreprises:

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Il peut être sollicité dans des projets de création, de reprise ou de développement d'une entreprise (dans la limite des cinq premières années d'activité).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 1 000 et 15 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 3 ans.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

## — Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Oise Ouest.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE OISE OUEST

- Bâtiment MSIH  
25, rue Maurice Segonds  
60000 BEAUVAIS  
Téléphone : 03 44 03 30 30  
Télécopie : 03 44 15 68 95  
E-mail : [contact@oise-ouest.fr](mailto:contact@oise-ouest.fr)